Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

N° 504 | 8 décembre 2023

La lettre Pro

S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Infirmiers en pratique avancée : une profession qui trouve sa place en Guyane

Le territoire compte une demi-douzaine d'IPA : d'abord à l'hôpital de Cayenne, imité l'an dernier par celui de Saint-Laurent du Maroni, mais aussi en libéral. Cette année, trois infirmières, dont une de la Croix-Rouge française, bénéficient du soutien de l'ARS pour se former à leur tour. Un nouvel appel à candidatures vient d'être lancé par l'Agence. Dans un contexte de pénurie médicale, ses professionnels viennent renforcer l'offre de soins.

L'ARS Guyane renouvelle son appel à candidatures aux infirmiers libéraux souhaitant suivre la formation d'infirmier de pratique avancée (IPA). Pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire dans cette dynamique, elle propose un accompagnement financier. Cette année, trois infirmières

bénéficient de cet accompagnement : Mylène Mathieu, présidente de l'URPS, Francine Petit, infirmière à Macouria, et Cynthia Pollux, infirmière au centre de santé de la Croix-Rouge française, à Cayenne. Jusqu'à la mi-2022, la Guyane comptait quatre IPA : trois à l'hôpital de Cayenne en cancérologie, psychiatrie et diabétologie, et un en libéral. En juillet de cette année-là, le centre hospitalier de l'Ouest guyanais en avait recruté deux.

La fonction d'IPA a été créée par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 ; les décrets relatifs aux diplômes et à l'exercice des IPA datent de 2018. La formation dure ensuite deux ans.

La pratique avancée recouvre :

- Des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage
- Des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique
- Des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examens complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

Le travail des infirmiers en pratique avancé (IPA) est possible dans cinq domaines :

- Les pathologies chroniques stabilisées et les polypathologies courantes en soins primaires
- L'oncologie et l'hémato-oncologie
- La maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale
- La psychiatrie et la santé mentale
- Les urgences.

En mai 2022, une cinquantaine d'infirmiers et des médecins avaient assisté à une présentation du métier, sur le campus de Troubiran, à Cayenne. Le Dr Caroline Janvier, cheffe de pôle santé mentale à l'hôpital de Cayenne, avaient confié l'intérêt qu'ils voyaient au développement de la profession, en citant des missions qui pourraient leur être confiées : prévention et promotion de la santé, lutte contre les ruptures de parcours, renforcement du lien ville-hôpital. « Il y a beaucoup à faire pour renforcer cette articulation. Les compétences d'un IPA lui permettent de jouer ce rôle de pivot. »

En diabétologie, les IPA peuvent « modifier les doses d'insuline, prescrire un dispositif médical, citaient les participants. Le suivi d'un patient stabilisé peut être confié par un médecin, avec l'accord du patient et sous l'égide d'un protocole d'organisation signée par l'IPA, le médecin et le chef de service, avec des précisions, par exemple, sur les modalités de retour vers le médecin. »

Mylène Mathieu, présidente de l'URPS infirmier : « Un vrai projet de vie »

Mylène Mathieu, présidente de l'URPS infirmiers, est l'une des trois candidates retenues par l'ARS dans le cadre de son premier appel à candidatures à la formation d'IPA. Elle a débuté sa formation en septembre à Marseille. « Cela fait vingt ans que je suis infirmière, dix-sept ans que je suis en libérale. Je suis engagée dans la défense de la profession dans le système de santé. Il y a eu la création des URPS. C'est valorisant, mais j'avais besoin d'aller plus loin. »

« Je voulais changer, évoluer, poursuit-elle. Je pensais, à titre personnel, que le libéral, tel qu'il est là, ne me suffisait plus. J'avais déjà réfléchi à m'installer en tant qu'auto-entrepreneuse et à proposer des services dans le domaine sanitaire, dans le domaine du suivi, dont les personnes pourraient avoir besoin. J'ai été confortée dans cette voie lorsqu'en octobre 2022, j'ai été amenée à accompagner deux patients à moi en évasan pour des soins dans l'Hexagone. Ils étaient complètement paumés. Ils avaient

besoin d'être accompagnés. J'avais l'impression qu'il manquait quelque chose en tant que parcours de soins. Il y a des choses que nous faisons en tant que libéraux mais qui ne sont pas rémunérées. Nous avons la reconnaissance des patients, mais pas cette reconnaissance du système de santé, ni la valorisation pour les professionnels de santé de proximité. »

« C'est passionnant, valorisant »

La création du métier d'infirmier en pratique avancée a comblé ses attentes. « C'est passionnant, valorisant. Ça nous permet de valoriser toutes ces connaissances que nous avons accumulées à travers notre expérience et que nous pourrons mettre en pratique de façon officielle. C'est très bien pour le devenir de la profession. C'est une des voies d'excellence et de reconnaissance de notre place dans le système de santé. On va devenir un véritable collaborateur. On sort du rôle d'exécutant alors qu'avec l'expérience, on est capables d'orienter. On nous forme à donner des pistes de diagnostic. Les formateurs nous ont clairement dit qu'ils nous considèrent comme des étudiants de médecine de cinquième année. On ne va pas donner des diagnostics aux patients, mais on peut émettre des hypothèses. On n'a pas toutes les compétences. Il y a des apprentissages nouveaux. »

Pour les infirmiers libéraux, se lancer dans cette formation « ne peut pas se décider de but en blanc », prévient Mylène Mathieu. La formation dure deux ans et oblige à de fréquents déplacements vers une université de l'Hexagone. Pour elle, c'est Marseille, à raison de quinze jours par mois. « J'ai réussi à négocier de suivre certaines sessions en visioconférence. Ce sera le cas la semaine prochaine. L'université sait qu'une partie de la promo est installée en libéral et qu'elle a des impératifs. J'y retournerai en janvier, parce qu'il y a les premiers examens. »

« Avoir un minimum d'expérience »

Se lancer dans cette formation est « un vrai projet de vie » pour un infirmier libéral, estime-t-elle. « Il faut assurer la continuité des soins aux patients. » Pour cela, elle s'est organisée avec une consœur. Il faut payer les charges, également. « L'ARS a fait un effort, jusqu'à 60 000 euros pour deux années. J'ai appris avec satisfaction que l'Assurance maladie a signé un nouvel avenant pour attribuer une enveloppe aux professionnels de santé qui s'inscriraient dans cette formation, à hauteur de 17 000 euros par an dans les Outre-mer. »

Si de jeunes diplômés, fraîchement sortis d'Ifsi, enchaîne avec la formation d'IPA, Mylène Mathieu conseille d'avoir accumulé de l'expérience avant de se lancer. « Il faut avoir un minimum d'expérience pour cette formation. Nous arrivons avec les cas de nos patients en tête, l'approche du patient. On nous forme à une approche médicale. On nous apprend des gestes médicaux. Je pense qu'il faut avoir de l'expérience. »

« Une chance pour la Guyane »

La présidente de l'URPS a choisi la spécialité « Pathologies chroniques stabilisées et les polypathologies courantes en soins primaires ». En tant que présidente de l'URPS, elle avait eu l'occasion de donner son avis sur la création du métier d'IPA. « J'avais insisté sur la nécessité d'une spécialisation en direction de la médecine générale. J'ai été très satisfaite de voir que les pathologies stabilisées et la prévention sont dedans. C'est une chance pour la Guyane qui souffre de pénurie médicale. Quand on voit la situation à Sinnamary et Iracoubo (où le Dr Serge Caut est sur le départ), avoir une ou deux IPA sur ce territoire répondrait en partie aux besoins d'offre de soins. Avec la pénurie de médecins qu'on a, il faut faire quelque chose rapidement et pouvoir agir sur ce levier, en attendant que le vivier médical se reconstitue en France et en Guyane. Des maisons de santé pourront se mettre en place, avec un médecin, une IPA et d'autres professionnels, afin de travailler sur des projets. Nous avons pléthore de patients touchés par une maladie chronique ou ayant subi un AVC. Nous trouverons notre place pour éviter les récidives ou les aggravations. La prévention est un point. Je table beaucoup dessus pour sortir du tout curatif. C'est passionnant. Pour quelqu'un qui a de l'expérience, ça valide ses acquis et lui fournit de nouvelles compétences. »

Sena Agbo, IPA au Chog : « Je peux donner un éclairage, travailler sur la prise en charge »

Ils s'appellent Sena Agbo et Claire Burban. Ils ont été, au second semestre 2022, les deux premiers infirmiers en pratique avancée (IPA) de l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni (Chog). Si la seconde a dû quitter la Guyane depuis, le premier est toujours en poste. Sena Agbo et son ancienne collègue comptaient donc parmi les 1 700 premiers IPA de France et et parmi les premiers sur le territoire.

Le premier, qui travaillait déjà dans l'établissement avant ses deux années de formation à la Pitié-Salpêtrière, souhaitait « pouvoir matérialiser les DU que j'avais suivis. Les DU ne sont pas assez reconnus. C'est intéressant pour la qualité et la sécurité des soins. Mais avec le diplôme d'IPA, c'est une évolution de carrière universitaire. On capitalise sur nos connaissances. On peut échanger avec les médecins, apporter un avis clinique, apporter davantage aux équipes soignantes. » Son ancienne collègue souhaitait évoluer dans son métier : « J'avais déjà suivi un DU (diplôme universitaire) en ETP (éducation thérapeutique du patient), nous disait-elle lors d'une rencontre fin 2022. Pouvoir suivre des patients avec une maladie chronique, c'était la suite logique. Et ce master ouvre la porte à un doctorat. »

Sena Agbo travaille au pôle santé mentale. Il est généralement sollicité dès qu'un patient arrivant aux urgences nécessite un avis psychiatrique. « Le médecin voit le patient, discute cliniquement avec nous, nous propose d'assurer son suivi sous réserve de l'accord du patient, comme cela peut se faire entre deux médecins. Les IPA, nous sommes libres de dire oui ou de dire non. On connaît nos limites. On appelle le médecin quand son cas se complique. » Si le patient est hospitalisé, c'est le plus souvent le médecin qui le suivra. En cas de retour à domicile et de prise en charge par le centre médico-psychologique, Sena Agbo assurera les consultations jusqu'à la rémission. « Aux urgences, je peux donner un éclairage. Je peux travailler sur la synergie de la prise en charge. Je participe aux réunions d'éclairage des équipes. Avec l'usager, je fais de l'éducation thérapeutique, pour lui permettre de prendre conscience de ses difficultés de santé. »

Sa collègue travaillait en consultation externe de diabétologie et pathologies cardiaques. Un protocole avec les médecins du service lui permettait de « renouveler les traitements (…) Les médecins nous orientent des patients. L'esprit, c'est qu'ils soient stabilisés. Quand on sent que ça dépasse notre champ de compétence, que le patient n'est plus stabilisé, on le réoriente vers le médecin. » Quand elle travaillait encore au Chog, elle nous avait détaillé son quotidien, consacré principalement aux personnes diabétiques : « Je fais le point avec eux sur leurs bilans sanguins. Je vois comment ils se gèrent au quotidien. Si besoin, j'adapte leur ordonnance. J'organise leur suivi avec les autres spécialistes. Parfois, c'est même moi qui prends les rendez-vous. Toutes les explorations supplémentaires nécessaires au suivi du patient peuvent être demandées par l'IPA. Comme l'hôpital est petit, nous sommes rapidement identifiés. Les médecins de ville ont aussi compris, pour certains, que nous étions là. Le contexte est favorable à la pratique avancée, en raison de la faible densité médicale. Nous ne sommes pas là pour remplacer les médecins, mais pour permettre un meilleur accès au soin et libérer du temps médical. » Au final, ses consultations peuvent durer trois quarts d'heure à une heure. Une manière de libérer du temps pour les médecins.

Formation d'IPA : l'ARS renouvelle son aide et son appel à candidatures

Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la formation d'infirmier en pratique avancée, l'Agence Régionale de Santé de Guyane propose une indemnité financière pour compenser le manque à gagner de l'activité des infirmiers libéraux. Le montant de l'indemnité allouée s'élève à

30 000 euros par année de formation universitaire. Les conditions d'attribution de cette indemnité sont les suivantes :

- Exercer en tant qu'infirmier en Guyane au moment de la demande (les infirmiers remplaçants ne sont pas éligibles) ; Avoir exercé préalablement, pendant trois ans minimum, à temps plein, la profession d'infirmier, au moment de la demande.
- S'engager à l'issu de la formation, à exercer les fonctions relatives à la pratique avancée en Guyane, pendant une année minimum, à compter de l'obtention de son diplôme d'Etat.
- Présenter un projet professionnel concernant l'activité d'infirmier en pratique avancée à l'issue de la formation.

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site internet de l'ARS. Il est à retourner à **marine.barthelemy@ars.sante.fr** avant le **15 juin 2024**. Un comité de sélection évaluera chaque demande individuellement et décidera du versement de l'indemnité allouée.

EN BREF

♦ Le Pr Félix Djossou réélu président de CME à Cayenne, le Dr Mosa Tsafehy à Kourou

Les commissions médicales d'établissement (CME) sont en train de renouveler leurs élus. Mercredi, les membres de la CME du Centre Hospitalier de Cayenne ont réélu le Pr Félix Djossou, chef de service de maladies infectieuses et tropicales, pour un mandat de quatre ans. Il s'agit de son dernier mandat, le code de la santé publique les limitant à deux. Le Dr Anne-Christel Dzierzek, cheffe de service d'anesthésie, a été élue vice-présidente.

A l'hôpital de Kourou, l'élection s'est déroulée hier soir. Le Dr Mosa Tsafehy, chef de service des urgences, a été élu président. Son vice-président est le Dr Khalid Chalhoub, chirurgien urologue.

A Saint-Laurent du Maroni, l'élection aura lieu le 17 décembre.

♦ Bio Soleil ouvre son plateau technique à Soula et un labo à Saint-Laurent du Maroni

Bio Soleil fait coup double. Lundi, le groupement de biologie médicale ouvre son plateau technique de la ZAC de Soula, à Macouria. Deux jours plus tard, il commencera à accueillir le public dans son laboratoire de Saint-Laurent du Maroni. Pour pouvoir préparer au mieux ses deux échéances, les laboratoires du groupe seront fermés aujourd'hui et demain.

A Soula, Bio Soleil s'installe sur deux niveaux, avec une activité de laboratoire de prélèvement et un plateau technique de 800 m2 pour l'analyse médicale. Ce dernier comprend une salle technique pour les analyses d'immunologie et hématologie, une autre pour les analyses de microbiologie, et une troisième pour des analyses dites « spécialisées » comme le dosage du mercure, le dosage du plomb et une plateforme de séquençage à haut débit.

Le laboratoire de Saint-Laurent du Maroni se situe 6, rue Orsini. Il accueillera le public du lundi au vendredi, de 6h30 à 13h30. Pour cela, l'entreprise a été rejointe par le Dr Penaud, qui avait créé

le laboratoire de l'hôpital André-Bouron en 1987. Il avait ensuite ouvert le laboratoire Ouest Bio Santé, revendu à Eurofins en 2017.

Enfin, Bio Soleil prévoit d'ouvrir son laboratoire de Mana dans les prochaines semaines.

♦ AME : Elisabeth Borne envisage des « évolutions réglementaires ou législatives » pour ce « dispositif essentiel pour la santé publique »

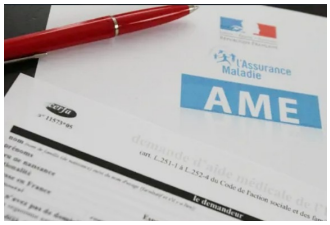

L'Aide médicale d'Etat (AME) est un « dispositif essentiel à la santé publique », a déclaré Elisabeth Borne, dans un **entretien au Figaro** (*accès payant*), hier. Lors des débats sur le projet de loi immigration, des parlementaires avaient proposé sa transformation en aide médicale d'urgence.

La Première ministre a reçu, lundi, **un rapport de Claude Evin**, ancien ministre de la Santé, et Patrick Stefanini, conseiller départemental des Yvelines, sur le sujet. Les deux auteurs jugent l'AME « utile et globalement maîtrisée », mais devant être « adaptée ». Dans son interview, Elisabeth Borne envisage de présenter des « évolutions réglementaires ou législatives » dans les prochaines semaines ou prochains mois.

S'agissant de la Guyane, le rapport souligne que « ce département arrive en troisième position, après Paris et la Seine-Saint-Denis, pour le nombre de bénéficiaires de l'AME ». Mi-2023, on comptait 39 814 assurés et ayants-droit en bénéficiant, soit une hausse de 130 % par rapport à fin 2015 (17 319). « Ce constat nous semble justifier que l'Assurance maladie engage, en lien avec les services préfectoraux, une démarche visant à analyser et à caractériser les causes de cette situation et à identifier en tant que de besoin les dispositions qui pourraient permettre d'éviter des dérives ou des abus vis-à-vis de l'AME. »

♦ Un parking de 180 places en construction au CHC

Le Centre Hospitalier de Cayenne fait construire un nouveau parking de 180 places, derrière l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Il devrait être livré pour Noël. Destiné principalement au personnel, il permettra de libérer des places pour le public sur les autres emplacements. « Le public sera réorienté au plus proche de l'établissement », explique Patrice Albarel, directeur ingénierie et patrimoine, dans cette vidéo. **https://www.youtube.com/shorts/wYLQvkrPtvY** .

♦ Première journée du CRPS sur le risque suicidaire en Guyane, le 14 décembre

Le Centre ressource prévention du suicide (CRPS) organise sa première journée, jeudi 14 décembre, à Cayenne. Elle se déroule de 8h30 à 15h30, à l'amphithéâtre du bâtiment C, sur le campus de Troubiran.

Le Programme :

- De 9h30 à 10h30 : présentation du bilan 2022 du CRPS, par le Dr Haroun Zouaghi, médecin coordinateur du CRPS (CHC)
- De 10h45 à 11h30 : risque suicidaire chez les enfants et les adolescents, par le Dr Ousmane Sy, chef de service de pédopsychiatrie (CHC)
- De 11h30 à 12h15 : risque suicidaire et psycho-trauma, par Cédric Barthes, infirmier de la cellule d'urgence médico-psychologique (CHC)

- De 13h30 à 14h15 : risque suicidaire et précarité, par le Dr Marc Ommari et Farrah Tbal, responsable et psychologue de l'équipe mobile psychiatrie précarité (CHC)
- De 14h30 à 15h15 : risque suicidaire et addictions, par le Dr Jean Konangervais, responsable du centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CHC)
- De 15h15 à 15h30 : clôture, par le Dr Haroun Zouaghi.

S'inscrire: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSccLWU5XUN3z_DBfOhSg_WEvaRI0fLI3warF_7LBdWuNf7JNg/viewform

♦ Infections à Mycoplasma pneumoniae : la Guyane peu touchée

Au niveau national, les autorités sanitaires ont été informées d'une recrudescence inhabituelle de cas d'infections respiratoires à Mycoplasma pneumoniae y compris de cas nécessitant une hospitalisation chez les adultes et les enfants. « Au niveau géographique, plusieurs régions de l'Hexagone ainsi que La Réunion ont rapporté des observations concordantes, notamment en provenance de centres hospitaliers. Par ailleurs plusieurs autres pays européens ont également rapporté récemment des augmentations d'infections à Mycoplasma pneumoniae (exemple : Suède, Pays-Bas, Norvège, Irlande) », indique Santé publique France, dans un **point de situation**. En Guyane, Santé publique France et l'ARS se sont rapprochés des professionnels. Les premiers éléments remontés ne montrent pas de hausse. La veille se poursuit.

« Mycoplasma pneumoniae est une bactérie dite « atypique » responsable d'infections respiratoires, très fréquentes chez les enfants de plus de 4 ans et les jeunes adultes, rappelle un **message DGS-Urgent**. Elle représente après le pneumocoque, la deuxième cause de pneumonie aiguë communautaire (PAC) bactérienne. La transmission interhumaine se fait via les gouttelettes et l'incubation est d'une à trois semaines. L'immense majorité des infections à Mycoplasma pneumoniae sont bénignes et guérissent spontanément (…) La présente alerte ne doit faire oublier la recherche en premier lieu d'une pneumopathie virale grippale, Covid-19 ou VRS. » Comme cela a été observé pour d'autres germes, il est probable que la pandémie de Covid-19 et les restrictions mises en place aient abaissé la transmission et entraîné une baisse d'immunité, comme l'explique cet **article du Lancet**.

♦ Le CHC publie sa quatrième Lettre Recherche jeudi

Infections sexuellement transmissibles, accidents vasculaires cérébraux, paludisme, santé mentale, mortalité infantile : le quatrième numéro de la Lettre Recherche du Centre Hospitalier de Cayenne abordera de nombreuses thématiques, à travers les travaux de recherche menés actuellement en Guyane. Elle sera diffusée jeudi, avec toujours des reportages, des bandes dessinées, de la photo et de la vidéo.

S'abonner à la Lettre Recherche.

♦ Le CHK lance sa page Facebook

Le Centre Hospitalier de Kourou (CHK) lance ce matin sa page Facebook. Un moyen de communiquer auprès de la population et de ses partenaires. Les résultats de l'élection du président de CME devraient figurer dans le premier post.

E-Santé

■ ESMS : le GCS Guyasis propose les Mardi de la e-santé

Le GCS Guyasis propose les Mardi de la e-santé aux établissements et services médico-sociaux. Le but est de sensibiliser les équipes au numérique en santé. Pour cela, il suffit d'**inscrire son établissement en ligne**.

Ces ateliers de travail sont proposés à un seul établissement par créneau, sur le lieu de travail, sauf si les différents établissements se trouvent sur le même site. Le nombre minimum de participants est de dix, quelle que soit leur fonction.

Renseignements : **hotline@gcsguyasis.fr**.

■ Formation à la sécurité des réseaux, du 5 au 9 févier

Le GCS Guyasis organise dans ses locaux une formation en sécurité et réseaux « Hacking et Sécurité : Avancé V6 (HSA) ». Cette formation se déroulera du lundi 5 février au vendredi 9 février, de 8 heures à 17 heures. **Le programme de la formation peut être consulté en ligne**.
La formation s'adresse aux DSI, RSI, service support informatique, référent sécurité SI technique salariés des structures de santé. Les places sont limitées.
Inscriptions : **securitedusi@gcsguyasis.fr**.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Lancement des travaux autour de l'amélioration de la prise en charge du cancer en Outre-mer

Philippe Vigier, ministre délégué chargé des Outre-mer, et Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, ont lancé mercredi les travaux autour de l'amélioration de la prise en charge du cancer en Outre-mer. Le Comité interministériel des Outre-mer, présidé par la Première ministre le 18 juillet, a retenu 72 dispositions pour les territoires ultramarins, dont une mesure dédiée à la réduction des délais de prise en charge des cancers.
« Au cours de la réunion de ce 6 décembre, les ministres ont eu l'occasion d'échanger très librement avec les parlementaires, présidents de collectivités, fédérations et associations autour des difficultés rencontrées par ces territoires sur la prise en charge oncologique, et des leviers d'amélioration, indiquent-ils dans **un communiqué**. Ces échanges constructifs ont permis d'identifier deux axes de travail qui seront déclinés au cours des prochaines semaines :

- L'amélioration de la capacité à dépister les cancers et à encourager la prévention dans les territoires ultra-marins
- La réduction des délais de prise en charge et la refonte des parcours de soins

Les échanges se poursuivront avec l'ensemble des parties prenantes dans les prochains mois, afin d'aboutir sur la finalisation d'un plan d'action au cours du premier semestre 2024. »

La Guyane, suite au rapport des Pr Gilles Calais et Stéphane Culine, s'est donné pour objectif de traiter 80 % des cancers sur place à l'horizon 2030 (***lire la Lettre pro du 3 mars***). Leur rapport prévoit un développement progressif de l'offre de soins avec trois sites de chirurgie du cancer

(Cayenne, Kourou, Saint-Laurent), deux sites d'oncologie médicale (Cayenne et Saint-Laurent), ainsi que d'un centre de radiothérapie à Cayenne, idéalement dans les trois à quatre ans. Le développement de la médecine nucléaire à titre diagnostique est envisagé, les années suivantes. La très grande majorité des patients guyanais seraient alors entièrement pris en charge sur le territoire, ce qui leur éviterait des évacuations sanitaires vers les Antilles ou l'Hexagone.

■ Deuxième édition du Prix de thèse en santé publique

La direction générale de la Santé lance la deuxième édition de son Prix de thèse en santé publique **« Politiques et interventions en santé publique »**. Cette récompense est destinée à distinguer la jeune recherche dont les résultats sont particulièrement éclairants ou prometteurs pour la mise en place ou l'évaluation de politiques de santé publique.

Cette année, le prix est doté d'une somme de 10 000 euros qui pourra être répartie entre 4 lauréats au maximum, soit équitablement, soit de manière décroissante si un classement est établi entre eux (5 000 euros pour le 1er, 3 000 euros pour le 2e, 1 000 euros pour le 3e et 1 000 euros pour le Prix spécial du jury). Cette dernière distinction, instaurée cette année, sera décerné à la discrétion du jury pour mettre à l'honneur une thèse supplémentaire qui se démarquerait notamment par son originalité. Les lauréats seront sélectionnés sur la base des délibérations du jury associant le directeur général de la santé, des administratifs et des personnalités scientifiques de haut niveau.

Les docteurs ou doctorants souhaitant concourir doivent :

- Etre titulaire d'un diplôme de doctorat tel que défini à l'article L. 612-7 du Code de l'éducation (les thèses d'exercice ne sont pas admises à la candidature) ;
- Avoir soutenu leur thèse entre le 1 janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;
- Soumettre l'ensemble des pièces indiquées dans le règlement du Prix de thèse par voie électronique au plus tard le 22 janvier à l'adresse **dgs.prixdethese@sante.gouv.fr**.

Offres d'emploi

■ Rainbow Guyane recrute un **cadre de santé** pour la clinique Canopée, qui ouvrira en avril à Cayenne (CDI, temps plein, à pourvoir dès que possible). Consulter l'offre et candidater.

■ L'Adapei recrute :

- 5 **éducateurs spécialisés** pour son pôle autisme de Saint-Laurent du Maroni (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.
- 3 **éducateurs** pour son pôle autisme de Rémire-Montjoly (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

Agenda

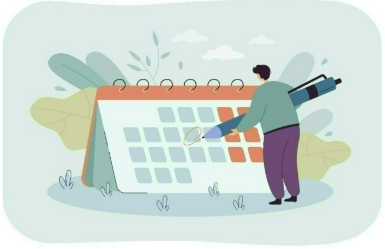

Aujourd'hui

► **Journées d'étude** de l'Association guyanaise des psychologues, au CGOSH à Cayenne, sur le thème « Ça bouge dans la famille… Crises et réaménagement familiaux ». Inscriptions : **helloasso** ou à agp.jef4@gmail.com.

Demain

►**Village Téléthon**, de 7 heures à 21 heures, au centre commercial Montjoly 2, à Rémire-Montjoly.

► **Salon des métiers et des formations du social et du paramédical**, de 8 heures à 17 heures, à la Maison des cultures et mémoires de Guyane, à Rémire-Montjoly.

► **Café pour tous**, organisé par Atipa autisme, de 10 heures à 12 heures au 18, rue Justin-Catayée, à Kourou. **Inscriptions**.

Mardi 12 décembre

► **Permanence itinérante de la CGSS** à la mairie d'Awala-Yalimapo

► **Portes ouvertes** de l'épicerie sociale et solidaire Ti Pagra Soliso, de 9 heures à 13 heures, place Isaac-Newton, à Kourou. Inscriptions conseillées à tipagra@akatij.fr.

Mercredi 13 décembre

► **Portes ouvertes de la pédagothèque** de Guyane promo santé, de 8h30 à 12 heures, 4, rue Félix-Eboué, à Cayenne. S'inscrire.

Jeudi 14 décembre

►**Première journée du CRPS sur le risque suicidaire en Guyane**, de 8h30 à 15h30, à l'amphithéâtre du bâtiment C, sur le campus de Troubiran, à Cayenne. **S'inscrire**.

► **Sensibilisation à la prostitution des mineurs**, avec Colosses aux pieds d'argile, à destination des adultes, professionnels et/ou bénévoles, encadrant des enfants (médiateur, éducateur, assistante sociale, infirmière, psychologue, juriste, parent...), de 9 heures à 12 heures, à Cayenne. Inscriptions : sabrina.milienne@guyane.pref.gouv.fr.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89

www.guyane.ars.sante.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner